

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-7-5-6

Séance du mardi 13 juillet 2021

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT L'AIDE AUX CLUBS DE HAUT NIVEAU

Présidence de : BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GREIGERT Catherine donne procuration à SITZENSTUHL Charles
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les compétences en matière de sport demeurent partagées entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération n° CD/2018/044 du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 22 octobre 2018,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD- 2021-3-7-1 du 15 février 2021 relative à la politique en faveur du sport en 2021,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde des subventions de fonctionnement d'un montant total de 32 500 € pour l'année 2021 aux clubs sportifs, conformément au tableau joint en annexe 1 à la présente délibération et réparti comme suit :

- Basket club Gries Oberhoffen : 25 000 €
- Canoé-kayak club de l'Il Selestat : 4 000 €
- Alsace Nord Athlétisme : 3 500 €

- Approuve la convention financière avec le Basket Club Gries Oberhoffen, jointe en annexe 2 à la présente délibération ;

- Autorise le Président à signer la convention financière, jointe en annexe 2 à la présente délibération, avec le Basket Club Gries Oberhoffen ;

- Précise que les subventions feront l'objet d'un versement unique ;

Les dépenses correspondantes s'effectueront sur l'imputation ci-après du budget de la Collectivité européenne d'Alsace :

▪ 25 000 € pour l'aide aux clubs sportifs « passerelles » sur l'opération P209O001T11 (chapitre 65 _ nature 65748 – fonction 326) ;

- 7 500 € pour l'aide aux clubs sportifs d'intérêt territorial sur l'opération P209O001T02 (chapitre 65 _ nature 65748 – fonction 326).

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité